

Périmètre de l'Asse Supérieure

Territoire communal de Moriez

Torrent de la Reynière

Réparation du BA004

**Bordereau des prix unitaires
(BPU)**

N° des Prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire (€ HT) en chiffres
1	Installation et repli de chantier Ce poste inclut, pour toute la durée du chantier, toutes les sujétions générales de bon fonctionnement du chantier indispensables à sa réalisation et à son repli, notamment : - la production des études préalables aux CCTP et CCAP (PPSPS, PAQ, DICT, plan de chantier...), - les amenées et replis du matériel et des engins de chantier, - la mise en œuvre des dispositifs nécessaires au déplacement en sécurité des personnels et des engins, - la mise en place, entretien et repli des installations garantissant l'hygiène des personnels (base de vie...), - les sujétions d'abris et de stockage du matériel, - la demande des autorisations de passage, - la localisation des réseaux enterrés ou aériens éventuels, - le branchement aux réseaux divers et consommations correspondantes, - la signalisation du chantier et des accès routiers, - les dispositions particulières en vue de l'approvisionnement (goulotte, héliportage...) ou de l'installation de chantier et des accès (zone temporaire de stockage, zone d'héliportage...), - les frais éventuels de gardiennage et de surveillance du chantier, - le repli du chantier et remise en état du site à l'identique (suppression des accès provisoires...) Ce poste inclut de manière forfaitaire toutes les sujétions relatives à la remise en état initiale et finale et l'entretien de la piste existante et à la réalisation, l'entretien et la remise en état finale des accès sommaires permettant l'accès des engins et du matériel au chantier, depuis la piste existante : - l'élimination de la végétation, - la fourniture, installation et retrait de passages busés provisoires si nécessaire, - le terrassement nécessaire à l'ouverture et l'entretien de la traine d'accès dans le lit, - l'empierrement des zones sensibles ou utiles, - l'entretien durant la durée du chantier, - la suppression des accès sommaires et positionnement de blocs rocheux en début de piste. Il comprend enfin les contributions ou réparations liées à l'emploi et à d'éventuelles dégradations aux voies publiques par les circulations d'engins participant à l'exécution des travaux. Le paiement se fera forfaitairement : ○ 50 % du prix à l'installation effective du chantier ○ 50 % du prix après remise en état des lieux et repli complet	Forfait	

N° des Prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire (€ HT) en chiffres
2	Mesure de protection des eaux et de l'environnement Ce poste inclut de manière forfaitaire, pour toute la durée du chantier, toutes les sujétions générales de protection des eaux et de l'environnement, définies dans le CCTP, notamment : - les dérivations des eaux et les fosses de décantation (y compris fournitures et mise en œuvre des fournitures nécessaires), - la mise en place de protection en aval de l'ouvrage pour la récupération des produits issus de la démolition ou de la réparation - les mesures de récupération des déchets de démolition, de rejointoiement et de réparation de parement (y compris fournitures et mise en œuvre des fournitures nécessaires), - la création et l'isolement des aires de stockage et de maintenance des engins (y compris fournitures et mise en œuvre des fournitures nécessaires), - la mise en dépôt provisoire des déchets de chantier sur des aires de stockage isolées (y compris fournitures et mise en œuvre des fournitures nécessaires), - la récupération et le transport des déchets à la décharge publique, droit de décharge compris, ou à tout autre endroit proposé par l'entreprise et soumis à l'accord du maître d'œuvre. Ce prix sera rémunéré de façon forfaitaire.	Forfait	
3	Enlèvement de la végétation et nettoyage de la partie supérieure du barrage Ce prix comprend : - le débroussaillage de la végétation sur la partie supérieure de l'ouvrage, - l'évacuation des végétaux coupés en berges, - le nettoyage de la partie supérieure de l'ouvrage (mousse, béton) à l'aide d'un nettoyeur haute pression, - toutes sujétions. Ce prix sera rémunéré de façon forfaitaire.	Forfait	

N° des Prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire (€ HT) en chiffres
4	Purge des zones dégradées du parement par hydrodémolition Le prix comprend : - l'enlèvement préalable de la végétation, - l'amené et l'installation du matériel d'hydrodémolition, - le dégagement de l'ouvrage (matériaux en aval de l'ouvrage dans le lit) - l'installation des moyens d'accès au parement, - l'hydrodémolition du béton sur une épaisseur minimum de 50 mm, - la fourniture d'eau et autres matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, - le décapage complet des armatures acier jusqu'au métal sain, - la récupération et le traitement des eaux issues de la démolition, - l'évacuation des eaux si le traitement n'est pas compatible avec un rejet dans le milieu naturel, - la récupération et l'évacuation des déblais de béton, - la récupération, le tri, la mise en dépôt et l'évacuation des autres déchets, - le nettoyage du chantier, - toutes sujétions. Ce prix sera rémunéré au m² de parement hydrodémoli.	m ²	
5	Fourniture et pose d'armatures en U Ø 8 mm Le prix comprend : - la foration au diamètre adapté à la technique de scellement, - la fourniture et la mise en place du fer U dans le forage, - la fourniture et la mise en œuvre du produit de scellement, - toutes sujétions. Cet article sera réglé au nombre de fer U mis en place conformément aux plans d'exécution.	u	
6	Remplacement des armatures corrodées Ce prix comprend : - la désignation par l'entreprise et la validation par le maitre d'œuvre des armatures à remplacer, - la définition de la technique de remplacement, - le dégagement et le nettoyage si nécessaire de l'armature saine, - la fourniture et la pose de la nouvelle armatures acier, - la récupération, le tri, la mise en dépôt et l'évacuation des déchets, - toutes sujétions. Ce prix sera rémunéré au kg d'armature mise en place	kg	

7	Reconstitution du béton par application d'un mortier de réparation sur 100 mm Le prix comprend : - le dégagement des armatures mises à jour si nécessaire, leur préparation et l'application du produit de passivation des armatures acier, - l'humidification préalable du support, - la fourniture et la mise en œuvre du produit de ragréage, - les coffrages nécessaires au niveau des barbacannes, - les sujétions liées aux reprises entre couches de ragréage, - les mesures de protection à prendre en fonction de la température, - la cure, compatible avec le produit employé, agréée par le maître d'œuvre, - la récupération, le tri, la mise en dépôt et l'évacuation des déchets, - toutes sujétions. Ce prix sera rémunéré au m² de parement.	m ²	
8	Dossier des ouvrages exécutés Ce prix (article 22.6 du CCTP) comprend : - les plans des géométries effectivement réalisées conformes à l'exécution, - un dossier photographique de l'ouvrage durant les différentes phases de travaux, - tous les éléments concernant la qualité et la provenance des matériaux. Ce prix sera rémunéré de façon forfaitaire à la remise du dossier.	Forfait	

Lu et approuvé,

A le

L'entrepreneur,